



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 Octobre 2017, à 18 h,

Le conseil municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 9 Octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire, dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Destrem, Maire.

17 présents : Mmes et MM. DESTREM Pierre, JAMMES Nelly, RIBA Albert, TAILLEFER Bernadette, YAGUES Bernard, VARALDA Anne-Marie, CARRE Annick, DURAND Jean Régis, ZOCCARATO Jeanine, GUILHAUMON Jean, SAURY Jean-Paul, RODRIGUES ROQUE Benoît, CONTE Yoann, THERET Marion, DESTAINVILLE Alain, VASSAL Didier. CAZANAVE Liliane

2 absents : Mme CHAVINIER Anne, Mme De CROZALS Anne.

2 procurations : Mme CHAVINIER Anne à Mme ZOCCARATO Jeanine
Mme De CROZALS Anne à M. GUILHAUMON Jean

Total des membres présents : 17 sur 19

Total des membres représentés : 2 sur 19.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 h. Il demande à l'assemblée de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance (art. 5 loi du 05 avril 1884).

Madame TAILLEFER Bernadette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Madame JAMMES Nelly, Adjointe, a fait la lecture du Procès-Verbal du 9 Juin 2017. Ce procès-verbal a été rédigé par Madame TAILLEFER, secrétaire de séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur VASSAL Didier déclare que dans le village, circule une rumeur de démission du maire à la fin de l'année. Il demande ce qu'il en est. Ce à quoi Monsieur DESTREM Pierre répond que c'est faux, qu'il a été élu pour six ans, avec son équipe et qu'il ira donc jusqu'au bout.

ORDRE DU JOUR

1 – Application RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.:

Lors de la séance du 12 Décembre 2016, le conseil municipal a voté un projet de délibération concernant ce régime indemnitaire. Le Centre de Gestion a approuvé ce projet le 21 Mars 2017. Il a fallu attendre la parution des derniers décrets au JO du 12 Août 2017.

Ce vote a pour but de l'appliquer au 1^{er} Janvier 2018 dans les mêmes conditions évoquées.

Approuvé à l'unanimité

2 – CREATION POSTES ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} classe

Mesdames CAPO, DAL ZOTTO et M. MIMART remplissent les conditions pour bénéficier de cet avancement. Ces différents critères ont été validés également en commission administrative paritaire du 26 Septembre 2017. Il est proposé de les nommer et de supprimer leur poste actuel : adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Approuvé à l'unanimité.

3 –:CREATION POSTE DE REDACTEUR

Lors de sa séance du 19 Juin 2017, le Centre de Gestion a donné un avis favorable à la promotion interne de Mme DURAND Marylise au grade de rédacteur. Il est proposé de la nommer au 1^{er} Novembre 2017 et de supprimer son poste actuel, adjoint administratif 1^{ère} classe.

Approuvé à l'unanimité.

4 –:DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME 2018

Ces dossiers seront déposés auprès du Département, de la Préfecture et de la Région.

1^{er} dossier – Menuiseries Ecole Maternelle : Il est nécessaire de remplacer des fenêtres par des menuiseries isolantes avec volet roulant dans le cadre isolation thermique et phonique. Un premier devis de 10 235, 58 euros TTC consisterait à changer les fenêtres du bureau de la Directrice, des dortoirs et débarras. Entre l'envoi de la convocation et la réunion, a également été sollicité un devis pour les fenêtres des sanitaires. Ce dernier s'élève à 8 652,96 euros TTC.

Ce premier dossier de demande de subvention portera sur le changement de menuiseries à l'Ecole Maternelle pour un montant de 18 888, 54 euros TTC.

Les travaux concernant la terrasse de l'Ecole Maternelle. sont terminés et le problème de l'étanchéité a été résolu.

2^{ème} dossier – Accessibilité Salle des Fêtes et cimetière

Concernant l'accessibilité à la Salle des Fêtes, le montant s'élève à 6145 euros TTC (en particulier WC pour personnes à mobilité réduite).

Pour le cimetière, 9515 euros HT (cheminements extérieurs 6965 euros, 2550 euros pour l'aire de stationnement). Le total est de 15 600 euros HT soit 18 792 euros TTC

Pour ces deux dossiers, Adoptés à l'unanimité

5 – AMENAGEMENT PIETONNIER DE L'EGLISE

Il s'agit de la démolition des parties basses accolées à l'église (remise famille Aguilera et remise famille Vassal).

Le 28 Septembre 2017, la commission d'appel d'offres de la commune a procédé à l'ouverture des plis. Le pli retenu par la commission est celui de « La Mérinilloise du Bâtiment » pour un montant de 36 153,86 euros TTC + 3600 euros de frais d'architecte.

Le Département finance ce projet à hauteur de 6480 euros et la région 7425 euros.

Adopté à l'unanimité.

6 – INTEGRATION COMMUNES ET MODIFICATION DES STATUTS – SYNDICAT AUDE CENTRE

1^{ère} délibération extension du périmètre pour les communes de Rustiques Trèbes et de Villedubert
Intégration des communes d'Argens Minervois, Berriac, Carcassonne Fontiès d'Aude, Montirat, Palaja Pradelles en Val et Roubia.

De 93 communes, on passera à 101. Ces communes ont adhéré à Aude Centre.

2^{ème} délibération : portant sur la modification des statuts actant l'intégration de nouvelles communes et l'extension du périmètre de communes déjà adhérentes au syndicat, ainsi que l'intégration de la nouvelle compétence GEMAPI à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

7 – ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé d'adhérer au CAUE : la participation est calculée en fonction du nombre d'habitants, multiplié par 0, 20 euros par habitant, soit 0, 20 euros x 2096 soit 419, 20 euros.

Mis en place par le Conseil Général de l'Aude en 1979, constitué sous forme associative, le CAUE mène avec les personnes, les organismes et les collectivités qui le souhaitent, des actions concertées. Les modalités sont gratuites et excluent, de par l'architecte qui les a créées, toute maîtrise d'œuvres. Sur demande écrite, du maire ou du président de la collectivité, le CAUE convient d'une rencontre sur place avec les personnes concernées, pour établir ensemble le contenu de la demande de conseil. Une fiche d'aide à la décision est ensuite élaborée par le CAUE en croisant les compétences de son équipe : architecture, urbanisme, paysage, environnement. Le document réalisé est ensuite présenté et transmis au demandeur.

Adopté à l'unanimité.

8 – ADHESION A LA SOCIETE CARCASSONNAISE DE PROTECTION ANIMALE

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion à la SCPA. La participation annuelle est de 0,90 euros/habitant – (0,90 euros x 2086 = 1 886, 40 euros annuels).

Il s'agit d'une convention d'assistance dans le recueil et la garde d'animaux errants.

La Société Carcassonnaise de Protection Animale, fourrière, assure un service d'accueil et de garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'aux termes des délais fixés.

Adopté à l'unanimité.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Colis de Noël pour les agents :

- Agents en activité (22) : 1 boîte de bonbons Jeff de Bruges, 1 bloc de foie gras, 1 muscat, 1 vin rosé, 1 vin rouge, 1 blanc + Chèque Cadoc 150 euros, soit 1535,16 euros pour les colis et 33 00 euros de chèques Cadoc.
- Agents retraités (13) : Même colis + chèque Cadoc 60 euros – 907,14 euros pour les colis + 780 euros chèques Cadoc.

Plusieurs membres du conseil municipal ont émis des réserves concernant la remise, depuis des années pour certains, d'un colis de Noël aux Agents retraités.

Adopté à la majorité : 7 voix contre – 1 abstention.

Demandes :

° Où en est la campagne « Zéro Phyto » ?

Réponse : il y a eu une démonstration d'un appareil de brulage par air pulsé.

° Où en est l'étude concernant les économies d'énergie ?, Réponse : les lampes sont remplacées peu à peu par des LED. Est prévu le remplacement des 31 luminaires du lotissement Fabre-d'Eglantine. Avec un responsable de l'APAVE, vu pour changer les lampes du stade, puis plus tard, les lampes du village.

La parole est donnée au public :

° Demande : La commune a-t-elle pensé à faire des regroupements pour les mutuelles ?

° Le magazine « Que choisir » a réalisé une étude sur « les dossiers noirs des compteurs Linky ».

° A propos de la campagne « Zéro Phyto » entreprise par la municipalité, il existe un arrêté municipal, fait le 17 Février 1987, sous le mandat du Maire Joseph YCHE.

° Demande : où en est le dossier du stationnement prolongé du camping-car rue Paul Riquet ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 30.

Fait en Mairie, le 20 Octobre 2017 –

Le Maire, Pierre DESTREM.